



Education prioritaire : quels moyens pour la rentrée 2015

L'évolution de la carte de l'éducation prioritaire à Saint-Denis correspond aux revendications depuis longtemps exprimées par les écoles qui en étaient exclues. **Les mobilisations de ces dernières années ont permis que soient prises en compte ces revendications.** Financièrement, cette évolution permettra aux collègues d'accéder aux primes liées aux REP et aux REP+, même si elles ne peuvent compenser le blocage des salaires depuis 2010 et la baisse continue du pouvoir d'achat depuis 1981.

Cependant, la réforme de l'éducation prioritaire se fait clairement dans le cadre d'une politique austéritaire liée au pacte de responsabilité. En plus des diverses critiques que nos organisations en font, la question des moyens apparaît cruciale.

- **C'est une réforme à moyens constants**, donc sans moyens supplémentaires, qui prétend pourtant installer un maître supplémentaire par école REP ou REP+, scolariser 30 % des 2 ans en éducation prioritaire, remplacer les enseignants en formation neuf jours par an en REP+. Cela représente environ 750 postes.
- **C'est une réforme dont nous refusons nettement qu'elle se fasse au détriment des seuils gagnés en 1998** (ce qui semble avoir été entendu par le responsable de l'éducation prioritaire au Ministère), au détriment de la reconstitution des RASED et des moyens de remplacement laminés. Cela représente environ 850 postes.

Pour mémoire,

les moyens des écoles :

- ✓ **Les seuils dans le 93** (nombre maximum d'élèves par classe – E/C) :
 - élémentaire éducation prioritaire : 23
 - maternelle éducation prioritaire : 25
- ✓ **la réforme de l'éducation prioritaire** :
 - 1 maître supplémentaire par école (également les maternelles) de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
 - 30 % des 2 ans scolarisés (ce qui peut correspondre à une classe par école)
- ✓ **les RASED** :
1 réseau complet pour 30 classes (2 maîtres E, 1 maître G, 1 psy – en supposant que les postes soient pourvus !)

Avec 240 postes supplémentaires l'année prochaine, les augmentations d'effectifs seront tout juste couvertes, alors qu'il faudrait a minima 1600 postes dans le 93. De fait, d'année en année, la situation continue à se dégrader – avec cette année l'arrivée massive des contractuels. Non seulement les postes créés sont largement insuffisants, mais ils ne correspondent pas à des recrutements de titulaires.

Les opérations de carte scolaire vont commencer fin janvier (les 26 et 27) avec les groupes de travail destinés à faire remonter les demandes des écoles, au vu des pistes envisagées par la DSDEN. L'élaboration de la carte sera cette année comme la précédente, à la demande du Ministère, perturbée par les élections : le CTSD n'aura lieu que le 7 avril.

Nous appelons les écoles à la plus grande vigilance tout au long de ce processus. Informez précisément vos organisations syndicales de la situation de l'école, de ce que vous demandez pour respecter les seuils et les moyens prévus pour l'éducation prioritaire. **Préparons-nous à rester mobilisés pour que la rentrée 2015, à Saint-Denis et dans le département, nous permette enfin de remplir notre mission dans des conditions acceptables.**